

Article écrit par Céline GENZWURKER-KASTNER le 19 janvier 2022

La circulation inter-files, ça s'apprend

La circulation inter-files, à nouveau testée depuis le mois d'août 2021, s'invite dans le programme d'apprentissage de la conduite des deux et trois-roues concernés par l'expérimentation.

Pour une expérimentation optimale

Le décret n° 2021-993 du 28 juillet 2021 a autorisé une [nouvelle expérimentation de la circulation inter-files de certains deux et trois-roues motorisés](#) sur les autoroutes et les voies rapides. Elle a été lancée le 02/08/2021 pour une durée de 3 ans dans 21 départements (Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Isère, Loire-Atlantique, Nord, Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Drôme, Vaucluse, Pyrénées-Orientales, région Ile-de-France, métropole de Lyon). Pour que l'expérimentation puisse être optimale, la connaissance des règles et du dispositif par les usagers est cruciale.

Le CEREMA, chargé de l'évaluation de la précédente expérimentation menée à partir de 2016, avait notamment considéré que la connaissance des règles et du dispositif était "*encore largement perfectible*". C'est dans cet esprit que la Sécurité Routière a déployé pour cette nouvelle expérimentation une campagne de sensibilisation à destination de tous les usagers. De nouveaux panneaux de signalisation ont également été implantés sur les sites de l'expérimentation pour une bonne information du public. Il restait encore à renforcer le sujet de la circulation inter-files lors de l'apprentissage de la conduite des véhicules à deux et trois-roues concernés.

En effet, le CEREMA avait noté concernant l'expérimentation précédente, qu'elle a permis de renforcer la pédagogie mais en laissant subsister "*des marges de progrès*" en particulier dans les centres de conduite. Il avait aussi noté aussi que "*sur le plan éducatif, la mise en place de l'expérimentation inter-files n'a pas conduit à une évolution majeure des contenus de formation proposés par les enseignants participants.*"

La question de la formation, de son cadre et de son contenu, était clairement identifiée comme un enjeu à prendre en compte. Et c'est précisément l'objet de l'arrêté paru récemment qui adapte concrètement le programme d'apprentissage de la conduite des véhicules concernés.

Demandez le programme

Des changements s'invitent dans :

- dans le livret d'apprentissage de la conduite des véhicules des catégories A1, A2 et A ;
- dans le programme de la formation requise pour la conduite des motocyclettes et véhicules de la catégorie L5e par les titulaires de la catégorie B du permis de conduire ;
- dans le programme de la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans.

L'objectif est simple : renforcer les contenus et les compétences sur la circulation inter-files dans ces phases d'apprentissage. Il s'agit plus précisément pour la théorie de connaître la signalisation

spécifique et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes : types de routes et voies de circulation autorisées, types de véhicules, vitesses autorisées, comportements à adopter, cas d'interdiction. Et concernant la pratique, l'élève peut circuler en inter-files mais uniquement dans les départements expérimentaux et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent. Dans ce cas, l'apprentissage insiste sur : la recherche d'indices et la perception des risques, la communication avec les autres usagers, le respect des distances de sécurité, l'adaptation de l'allure, notamment en fonction de la vitesse des véhicules dépassés.

Les programmes des formations et le nouveau modèle du livret d'apprentissage qui intègrent la circulation inter-files sont accessibles en ligne dans les annexes de l'arrêté qui vient de paraître :

- [Annexe 1](#) - Programme de formation de 7 heures pour la conduite des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e par les titulaires de la catégorie B du permis de conduire.
- [Annexe 2](#) - Programme de formation pour le passage de la catégorie A2 du permis de conduire à la catégorie A
- [Pédagogie du livret d'apprentissage](#) des catégories A1-A2-A

Enseignement théorique ou pratique selon les départements

Dans les départements concernés par l'expérimentation de la circulation inter-files, l'apprentissage dispensé par les établissements d'enseignement de la conduite sera théorique et pratique, pour les véhicules à deux ou trois-roues concernés. Dans les autres départements, la connaissance de l'expérimentation et des règles de la circulation inter-files sera intégrée de manière théorique à l'enseignement de la conduite.

Références :

- [Arrêté du 27 décembre 2021](#) intégrant la nouvelle expérimentation de la circulation inter-files dans divers arrêtés relatifs à l'apprentissage de la conduite des motocyclettes

Pour aller plus loin :

- Circulation inter-files : [la nouvelle expérimentation en 10 questions](#)
- Communication [Sécurité routière](#)
- [Rapport d'évaluation CEREMA](#) *Expérimentation de la circulation inter-file des deux-roues sur les autoroutes limitées à 70 km/h ou plus*